

Mairie de
Saint-Chinian



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2025-038
Séance du 09 septembre 2025

Objet : Demande de co-financement des ingénieries opérationnelles des Petites Villes de Demain dans le cadre du projet de restauration du jardin de la mairie et des espaces publics attenants

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17

PRÉSENTS : (12) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoint ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, M. Philippe MARCON, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (2) M. Clément CHAPPERT à Mme Monique LEROY, M. Lucien DUPRÉ à M. Philippe MARCON

ABSENTS : (3) Mme Julie BENEZECH, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENT EXCUSÉ : (0)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 05 septembre 2025

Madame le Maire rappelle que la Banque des territoires et la Région sont cofinanceurs des ingénieries opérationnelles des communes « Petites Villes de Demain » jusqu'à 50% comme ils ont pu le faire déjà dans le cadre de l'étude urbaine ou encore pour le programme de la Maison de Santé.

La fin du programme PVD étant annoncée pour fin 2025 et le projet de restauration du jardin faisant partie intégrante de l'ORT avec sa propre fiche action, il est essentiel pour la commune de déposer un dossier de co-financement d'un tel projet si important pour les Saint-Chinienais.

Madame le Maire explique à l'assemblée que le projet de restauration du jardin se doit d'être un projet d'envergure, de qualité pour redevenir un jardin historique, patrimonial, touristique, intergénérationnel pouvant être également considéré comme îlot de fraîcheur en période de sécheresse.

Afin d'être prêt à présenter un tel dossier devant le Conseil Municipal puis devant les financeurs, nous travaillons depuis plusieurs mois avec les services du CAUE et d'Hérault Ingénierie qui apportent leurs connaissances et conseils.

Un diagnostic sanitaire a été réalisé et démontre l'urgence d'intervenir avec des actions suivies par des spécialistes notamment sur les magnolias qui dépérissent par manque de matière organique.

Ce projet a également été présenté au comité technique PVD en présence notamment de la DRAC, de la DDTM qui ont pu nous guider dans les protocoles liés à ce jardin protégé et classé historiquement. Suite à ce comité, une consultation avec cahier des charges coconstruit et une demande de diagnostic archéologique volontaire ont été réalisées.

Compte-tenu des conditions particulières du projet, dont une partie est inscrite au titre des protections Monuments Historiques et l'autre située dans le périmètre de protection du monument, il faudra donc que le mandataire de l'étude ait dans son équipe un paysagiste-concepteur.

L'équipe retenue devra, pour mener à bien cette mission, rassembler des compétences complémentaires dans les domaines de la composition urbaine et paysagère en milieu patrimonial, du patrimoine, de la conception d'espaces publics.

Cette consultation a pour ambition de mener l'ensemble des études d'avant-projet, de proposer une esquisse générale concernant le jardin, le cloître et la promenade mais également de nous accompagner dans les démarches et travaux choisis.

Madame le Maire expose qu'il a été nécessaire d'établir un montant estimatif de travaux à 680 000 euros pour donner une base à l'étude et qui sera ensuite adapté aux choix, aux financements et phasé si cela est nécessaire.

▪ **Projet de restauration du jardin de la mairie et des espaces publics attenants**

Coût prévisionnel des travaux TTC : 80 000 euros

Type de financement	Montant subvention demandée	Taux demandée
Région	40 000 €	50 %
Banque des Territoires		
Autofinancement	40 000 €	50 %
TOTAL	80 000 €	100 %

Afin de mener à bien un tel projet et de permettre de réaliser cette étude paysagère en cette fin d'année pour déposer des demandes de subventions de travaux dès janvier 2026, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer cette demande de co-financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'AUTORISER Madame le Maire à déposer une demande de co-financement de cette étude.

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

Article 3 : D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame le Présidente de Région,
- Monsieur le Président de la Banque des Territoires,
- Monsieur le Comptable Public.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 09/09/2025

Le Maire,
Catherine COMBES

